

**OPTER POUR UN AGRÉÉ DE L'AQVE,
C'EST CHOISIR LA COMPÉTENCE ✓**

Vérification environnementale



Association Québécoise de Vérification Environnementale



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

CONTEXTE ET ENJEU

La préservation de l'environnement devient un enjeu planétaire, obligeant les entreprises à se conformer à de multiples réglementations, en plus de répondre aux nombreuses pressions découlant d'un contexte de grande compétitivité. Les préoccupations environnementales et la responsabilité sociale, qui ne peuvent plus être ignorées, exercent une influence croissante sur la rentabilité et la pérennité des organisations, les amenant à adopter une gestion rigoureuse en la matière. Les entreprises qui réussissent à convertir ces questions d'intérêt collectif en opportunités tirent un avantage marqué face à la concurrence. Une moindre vulnérabilité du point de vue juridique et financier, une meilleure image corporative et la mobilisation du personnel ne sont que quelques exemples des bénéfices que des pratiques rigoureuses peuvent générer.

Inhérent à l'exercice de leurs activités, l'impact environnemental des entreprises demeure un sujet dont elles ne sont pas spécialistes. C'est pourquoi elles doivent



bénéficier du soutien de professionnels pouvant leur fournir l'information nécessaire en environnement, les appuyant ainsi dans leur processus décisionnel.

La vérification environnementale relève de plusieurs disciplines dont le cheminement professionnel diffère. Il devient donc impératif d'établir des normes de qualité dans la pratique pour garantir une cohérence et d'assurer la mise à jour des connaissances des praticiens. Voilà la raison d'être de l'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE).

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE ET LA VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE, QU'EST-CE QUE C'EST?

L'évaluation environnementale de site : processus systématique par lequel un évaluateur recherche des preuves afin de déterminer si une propriété ou un site EST ou PEUT ÊTRE sujet à une contamination. Il s'agit donc pour l'évaluateur d'analyser le passé d'un site et de mesurer si les répercussions des activités antérieures et actuelles sur ce site ont un impact environnemental aujourd'hui. Le cas échéant, l'évaluateur environnemental de site procédera à un échantillonnage des sols et des eaux souterraines afin de déterminer si le terrain est contaminé ou non.

La vérification environnementale : processus systématique et documenté permettant d'obtenir et d'évaluer d'une manière objective des preuves afin de déterminer si les activités d'une organisation sont conformes aux codes, aux



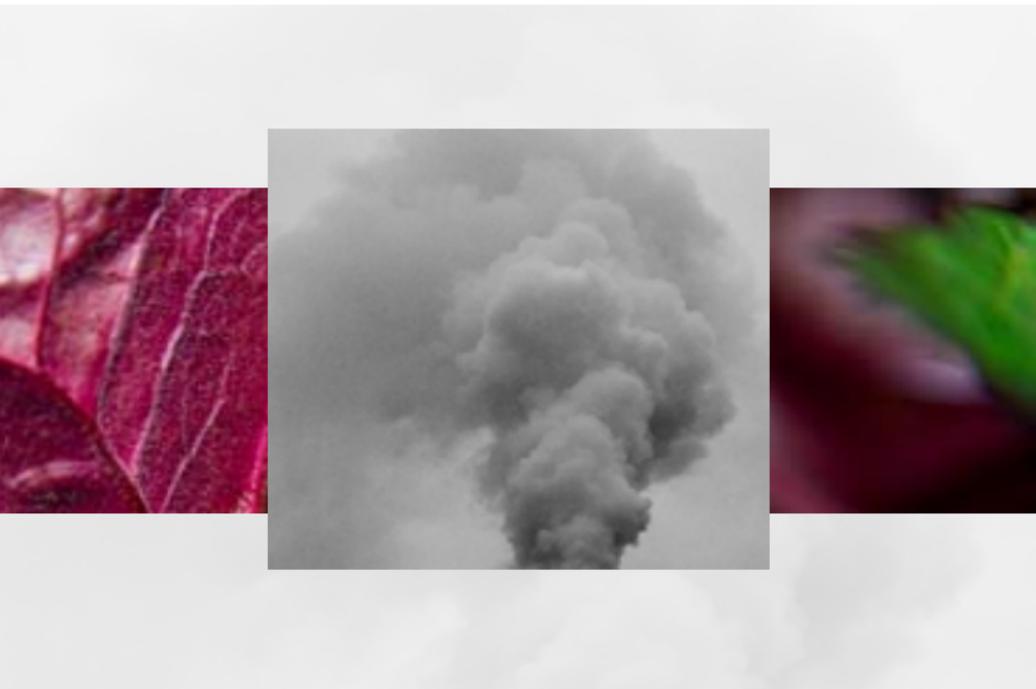
règlements et aux lois en vigueur et si, aujourd'hui ou demain, elles auront un impact environnemental.

Le professionnel en environnement doit se conformer à un protocole afin d'émettre une opinion sur l'état d'un site ou la conformité environnementale d'une entreprise. Puisque l'audit constitue une aide précieuse à la décision pour un gestionnaire, sa rigueur revêt donc une importance capitale.

VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE : COMMENT ET POURQUOI?

Une démarche de vérification environnementale fournit l'occasion à une entreprise de valider ou de revoir ses façons de faire. Elle permet de comparer les activités d'une entreprise avec des références reconnues comme des lois et règlements, des procédures internes, des normes telles ISO ou CSA, des politiques ou des programmes établis. La démarche, toujours rigoureuse, est spécifique aux besoins du client. Elle peut impliquer un ou divers volets de la gestion environnementale, par exemple :

- ✔ la gestion des matières résiduelles (dangereuses et non dangereuses),
- ✔ la gestion de la qualité de l'air,
- ✔ la gestion de l'eau (surface et souterraine),
- ✔ la gestion des sols contaminés,
- ✔ la gestion des produits chimiques et produits pétroliers,



- ✔ la préparation aux situations d'urgence
- ✔ le respect des obligations découlant des permis et autorisations,
- ✔ l'occupation du territoire.

Par des visites, des entrevues et de la recherche documentaire, l'auditeur agréé cherche à établir un portrait des activités dans le but d'aider les dirigeants des organisations à améliorer leur gestion environnementale.

Les deux types de vérifications environnementales les plus courantes sont :

- ✓ une vérification de conformité des activités par rapport aux lois et règlements
- ✓ une vérification de son système de gestion interne (adoption et mise en œuvre de pratiques adéquates et efficaces)

Le vérificateur environnemental agréé (VEA) détient une vaste expertise dans le domaine de l'environnement. De plus, il possède les qualités personnelles et l'expérience propres à assurer une gestion efficace du processus de vérification environnementale.

Processus de vérification environnementale :

Étape 1 : déclenchement de l'audit

(définition des objectifs, du champ d'application, des critères, choix du vérificateur et, s'il y a lieu, de l'équipe)



Étape 2 : revue des documents pertinents pour l'audit

Étape 3 : préparation de l'audit (horaire, protocole, etc.)

Étape 4 : réalisation de l'audit sur le site

(cueillette et vérification des informations sur place)

Étape 5 : préparation du rapport d'audit

Étape 6 : suivi de l'audit (mise en place des actions préventives et correctives)

AVANTAGES POUR LES ENTREPRISES DE METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT RIGOUREUX :

- ✓ Connaître, anticiper, minimiser les risques environnementaux, réduisant du coup les probabilités de litiges éventuels aux conséquences financières importantes
- ✓ Se conformer à la réglementation environnementale
- ✓ Démontrer la diligence raisonnable dans la conduite des activités
- ✓ Gérer efficacement sa consommation de matières premières et d'énergie, optimisant ses coûts et son utilisation des ressources
- ✓ Diminuer ses déchets, ses rejets et ses nuisances (offrant donc un meilleur bilan environnemental)
- ✓ Motiver et impliquer son personnel



- ✓ Améliorer ses résultats et performances dans le cadre d'une démarche de développement durable basée sur l'atteinte d'objectifs.
- ✓ Soutenir l'organisation dans l'adoption de pratiques responsables.
- ✓ Accroître la confiance des clients en la capacité de l'organisation à répondre à leurs besoins et attentes
- ✓ S'ouvrir sur de nouveaux marchés, notamment celui de l'économie durable

L'AQVE : JOUEUR MAJEUR EN VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE

L'Association québécoise de vérification environnementale (AQVE) est née en 1992 de la volonté de donneurs d'ordres, consultants, banquiers, registraires et assureurs de combler un besoin essentiel d'encadrement et d'échanges dans le domaine de la vérification environnementale au Québec. Elle est le seul organisme de certification de personnes canadiennes accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) à pouvoir décerner les agréments aux titres de « Vérificateur environnemental agréé » (VEA) et d'« Évaluateur environnemental de site agréé » (ÉESA).

Pluridisciplinarité, normalisation, exigences de qualité élevées, compétence. C'est ce que l'AQVE certifie de tous ses professionnels.



Issus de différentes disciplines, les agréés ont une formation de base dans divers secteurs d'activités reliés directement à l'environnement. Ainsi, ils sont ingénieurs, chimistes, biologistes, avocats, agronomes, géologues, géographes ou exercent déjà à titre de conseillers en vérification environnementale, en évaluation environnementale de site et en gestion.



LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES (CCN)

Société d'État fédérale relevant du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie, le CCN favorise l'élaboration et l'application de normes nationales et internationales. Ces normes permettent d'améliorer la qualité, la sécurité, l'efficacité des méthodes et des produits : elles constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce et permettent d'améliorer la compétitivité du Canada. Par le biais des organismes qu'il accrédite, le CCN encourage une normalisation efficace lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada



Où trouver un vérificateur environnemental agréé?

La liste complète de tous
les agréés de l'AQVE
est disponible au

www.aqve.com

POURQUOI UN VÉRIFICATEUR AGRÉÉ?

L'agrément par l'AQVE assure le maintien d'un niveau de performance chez l'agrégé :

- ✓ Révision du processus d'agrément de l'AQVE annuellement et inspection du Conseil canadien des normes (crédibilité et professionnalisme de l'Association)
- ✓ Reconnaissance d'un niveau de compétence de l'agrégé : formation et expérience exigées pour l'admissibilité au titre, formation continue pour le maintien en vigueur, contrôles et examens, audits internes, processus d'inspection professionnelle
- ✓ Professionnel en mesure de fournir un rapport reconnu en toute circonstance : il s'agit d'un outil crédible pour l'ensemble des publics pouvant être destiné à de multiples usages, annexé à des documents légaux ou pouvant être soumis comme preuve au tribunal.



- ✓ Assurance aux donneurs d'ordres d'un professionnalisme : code de bonnes pratiques, possibilité de recours en cas de litige (comité de discipline de l'AQVE)
- ✓ Méthodologie de vérification encadrée par des normes internationales reconnues

Exiger un agréé, c'est se protéger et rehausser la norme en matière de critères de qualité.



Association Québécoise de Vérification Environnementale



Ce dépliant a été imprimé sur du papier Enviro 100 (contient 100 % de fibres post-consommation certifiées FSC, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore et FSC Recyclé, fabriqué à partir d'énergie biogaz) et l'encre utilisée ne contient pas de produits chimiques nocifs pour l'environnement.